



# Marque AQPV

## Certificat N°AQPV-2019-004

Organisme Certificateur titulaire d'une licence d'exploitation exclusive de la marque AQPV

Page 1/2

**Certisolis**  
SOLAR CERTIFICATION

En application du Référentiel de certification identifié ci-dessous CERTISOLIS TC atteste que l'entreprise est conforme aux exigences de ce référentiel. En conséquence, le droit d'usage de la marque AQPV est délivré à :

### Titulaire

#### TENERGIE

##### Société par Actions Simplifiée

Arteparc de Fuveau - Bât. A

Lieu-dit Plan de Fabrique

13710 FUVEAU - France

Responsable légal : M. Nicolas JEUFFRAIN

##### Etablissement secondaire : 3

TENERGIE GESTION (Activité Maintenance)

TENERGIE DEVELOPPEMENT (Activité BE et Construction)

TENERGIE TOULOUSE (Activité BE et Construction)

TENERGIE POSE (Construction)



Marque AQPV délivrée par CERTISOLIS TC  
Référentiel CERTISOLIS EP-02 et EG-02  
www.certisolis.com

### Domaine d'application

Conception, installation, opération et maintenance de systèmes photovoltaïques

### Services certifiés :

Ce document atteste que les catégories et activités suivantes sont réalisées et maîtrisées par le titulaire conformément au référentiel de certification :

#### CATEGORIES :

1ère catégorie : Installations PV de 0 jusqu'à 100 kWc inclus

2ème catégorie : Installations PV supérieures à 100 kW jusqu'à 500 kWc inclus

3ème catégorie : Installations PV supérieures à 500 kWc

#### ACTIVITES :

- ✓ Conception (Bureau d'études)
- ✓ Réalisation (Installateurs)
- ✓ Maintenance (Supervision-Reporting et Exploitation-Maintenance)

**INSTALLATIONS PV DANS LE CHAMP AQPV** : Toitures PV, ombrières, centrales au sol

### Validité :

Certificat n° AQPV-2019-004\_Rev6a

Extension aux centrales au sol

Date de prise d'effet : 18/12/2025

Date de fin de validité : 10/03/2027

Cycle 3 d'une durée de 3 ans (du 11/03/2024 au 10/03/2027)

Périodicité d'audit : 18 mois

Ce document comporte 2 pages.

Il ne peut être reproduit que dans son intégralité.

Sauf retrait, suspension ou modification, ce document est reconduit à date d'échéance. La liste des titulaires de la marque APQV en cours de validité est disponible sur le site [www.certisolis.com](http://www.certisolis.com)

Ce document ne couvre pas la conformité de l'installation des modules photovoltaïques.

Il n'engage en aucun cas CERTISOLIS TC quant à la conformité réglementaire de l'ouvrage pour lequel les services certifiés dans ce document seront utilisés.

Le droit d'usage de la marque AQPV est délivré pour une durée de 2 ans, sous réserve des contrôles effectués par CERTISOLIS TC qui peut prendre toute sanction conformément au Référentiel de la marque AQPV

### Référentiel de certification :

Exigences Générales de la marque AQPV – CERTISOLIS EG-02 Rev0 du 12/12/2017

Exigences particulières de la marque AQPV – CERTISOLIS EP-02 Rev0 du 12/12/2017

ENR CER 08\_Fiches Navettes du référentiel\_rev3



**Certisolis**  
SOLAR CERTIFICATION

# Marque AQPV

## Certificat N°AQPV-2019-004

### Caractéristiques certifiées :

La marque AQPV couvre l'offre globale de prestation de services du contractant général à savoir l'entreprise qui est l'unique titulaire du marché de conception et de réalisation de l'ouvrage photovoltaïque et, à ce titre, en prend l'entièrale responsabilité vis-à-vis du maître d'ouvrage.

La marque AQPV a pour objectif d'attester que la situation administrative et juridique de l'entreprise a été vérifiée et est valide et que l'entreprise :

- assure une veille réglementaire et une mise jour d'une base de données et accessible aux utilisateurs internes (références réglementaires, normatives et techniques) en lien avec son activité,
- a les compétences nécessaires pour la réalisation d'une installation photovoltaïque,
- dispose d'une couverture assurance valide,
- possède les moyens humains qui lui permettent de réaliser les activités certifiées dans des conditions satisfaisantes,
- dispose en propre ou à travers ses sous-traitants, des moyens matériels suffisants pour réaliser l'ensemble des travaux couverts par la marque AQPV,
- a mis en place les dispositions nécessaires pour garantir le respect des règles techniques, d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives lors de la réalisation de ses ouvrages,
- a démontré son expérience dans le domaine de la conception, de la réalisation et de la maintenance des systèmes photovoltaïques.

### Signature

Correspondant CERTISOLIS : Alexandra TARDY  
 ☎ aqpv@certisolis.com  
 ☎ +33 (0)4 79 68 56 00

Le Président  
 Franck BARRUEL

**cofrac**  
  
 ACCREDITATION  
 N°5-0543  
 PORTEE  
 DISPONIBLE SUR  
 WWW.COFRAC.FR

